AR PREFECTURE

006-210600540-20200528-DELIB0152020-DE Regu le 03/06/2020

ALPES MARITIMES COMMUNE DE DRAP EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°015/2020

OBJET: Administration Générale: Fixation du nombre d'Adjoints au Maire - Mandat 2020-2026

L'an deux mille vingt, le 28 du mois de Mai à 15 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : vendredi 22 mai 2020.

PRESENTS: Robert NARDELLI – Alexandra RUSSO - Romain BIANCHI - Sophie ESPOSITO – Philippe MINEUR – Gracienne DODAIN – Serge DIGANI – Christine DECORDIER - Jean-Christophe CENAZANDOTTI - Martine DUNOYER DE SEGONZAC - Bouabdallah LAFTAS - Catherine DINI – Xavier JARJANETTE - Thierry VISSIAN - Nathalie DIGANI - Michaël TRUCCHI - Sabrina DIVRY - Kathy NICOLAS - Jean GUENCEZ - Françoise DAMILANO - Jean-Pierre MONTCOUQUIOL - Sandrine GUGLIELMINO –Maëva THOMMERET – Jean-Marc OCCHIROSSI – Véronique MINISCLOUX-

PROCURATIONS: Vanessa BEAUJAUD à Robert NARDELLI

ABSENT: Philippe JANIN

Secrétaire de séance : Romain BIANCHI

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-10, mentionnant que c'est le Maire sortant qui a en charge de convoquer le nouveau Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-07 al,2, mentionnant le délai de la première réunion qui doit se dérouler de plein droit au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-9, qui impose que le Conseil municipal soit au complet au moment de sa convocation,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-2,

Considérant l'élection de monsieur le Maire dans ses nouvelles fonctions,

Considérant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du Conseil municipal,

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints,

Après avoir entendu le présent rapport, Ouï l'exposé,

Il est décidé au Conseil municipal de :

-créer 7 postes d'Adjoints au Maire

-créer 1 poste de Conseiller délégué

Nombre de Conseillers en exercice 27

Présents : 25 Votants : 26 Absents : 1 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

RIED

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Robert NARDELLI Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 03/06/2020

et publication en mairie le : 04/06/2020